

RECYCLAGE TIV

Objectif

Formation complémentaire permettant aux TIV

- de ré-actualiser et évaluer son cadre réglementaire et connaissances
- de s'adapter aux progrès dans sa profession
- de découvrir de nouvelles techniques et outils de contrôle
- d'être parrainé par un professionnel de l'inspection visuelle.

Public

TIV de plus de cinq ans encore en activité

TIV plus en activité depuis deux ans

Contenu

Travail personnel

- Re actualisation des procédures d'inspection.
- Procédure qualité ANMP
- Mise à jour des textes de références.

Stage dans une entreprise de requalification

Lieu,

Domicile et organisme habilité (entreprise de requalification)

Durée

- 3 heures de travail personnel et QCM à renvoyer au siège
- Evaluation des connaissances sur :
la réglementation, le document qualité de l'inspection visuelle, sa procédure d'inspection et de suivi des équipements sous pression, son organisation pendant une inspection.
- 3 heures de stage en entreprise

Le TIV doit trouver une entreprise et faire signer la fiche de présence par l'organisme habilité.

Objectif : Entretien et accompagnement du TIV par un professionnel de l'inspection et de la requalification.

Mise en place d'un plan de travail ergonomique

Utilisation de nouveau matériel

Transmission de connaissances

Contrôle

QCM à remplir et à renvoyer au siège avec l'attestation de présence en entreprise de requalification.

Validation*

L'ANMP vous délivrera une attestation de recyclage

* En fonction de vos résultats au QCM

La validation du recyclage est donnée au TIV, il doit être membre de l'ANMP.